

CONCOURS INTERNE ADJOINT ADMINISTRATIF

SESSION 2019

RAPPORT DU JURY

Président : Francis GIRAUDOT

Vice-Présidente : Corinne BRUN

Membres du jury : Isabelle JACQUOT, Patrick MANGENOT, Isabelle JAMIS, Pierre Emmanuel JEUNHOMME, Benjamin MAISTERRA, Farida CHAIB

Epreuve écrite le 17 avril 2019

Epreuve orale les 10 et 11 juin 2019

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats Admis / Liste principale	Nombre de candidats Admis / Liste complémentaire
264	195	40	11	11

ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE	Notes ≥ 10	Notes < 10	Non notés	Note moyenne de l'épreuve	Note dernier candidat admissible
Lettre ou tableau	138	55	2	11.63 / 20	14.25 / 20

ADMISSION

EPREUVE	Nombre de candidats présents	Notes ≥ 10	Notes < 10	Note moyenne de l'épreuve	Moyenne générale dernier candidat admis / liste principale	Moyenne générale dernier candidat admis / liste complémentaire
Mise en situation	40	29	11	11.82 / 20	14.93 / 20	12.68 / 20

Epreuve écrite :

L'épreuve écrite ne présentait pas de difficultés particulières de compréhension, donc le jury a cherché, principalement, à apprécier la capacité du candidat à faire un exposé clair de la problématique et des réponses à apporter.

Il faut rappeler la nécessité de bien lire la consigne, il s'agit bien de rédiger un projet de courrier, en forme administrative à l'intéressé et non d'écrire une note à destination de son supérieur hiérarchique.

L'exposé devait être fluide et ne pas consister en une simple énumération de textes. Le candidat devait, à l'appui des textes et sous réserve de vérification des conditions de recevabilité faire une proposition de réponse.

Deux copies n'ont pas fait l'objet d'une correction car elles comportaient des éléments susceptibles de rompre l'anonymat (numéro de téléphone fictif, prénom du fonctionnaire...)

Epreuve orale :

Il conviendrait de rappeler que ce recrutement d'adjoint administratif se réalise sous forme d'un concours avec la nécessité de préparer une épreuve orale.

Le jury cherche à connaître la personnalité du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement qu'il connaît pour les contractuels de l'éducation nationale, ou qu'il a cherché à connaître pour un candidat extérieur au ministère.

Les candidats qui se destinent à intégrer la fonction publique d'Etat au sein du ministère de l'éducation nationale devraient posséder un minimum de connaissance sur le statut de la fonction publique et sur les grands chantiers du ministère.

La réussite au concours a été indépendante de la formation initiale (du CAP au master) ou de l'emploi occupé au moment du passage de l'épreuve (AED, contractuels administratifs, fonctionnaires d'autres ministères...), la différence s'est faite sur la personnalité du candidat et sur le travail de préparation.

Le président du jury

Francis GIRAUDOT